



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 26 avril 2018

Monsieur Alain Tartinville
Commissaire enquêteur
c/o Communauté de Communes Côte Landes Nature
272 avenue Jean-Noël Serrat
40260 Castets

Transmission électronique : scotcln@cc-cln.fr

Objet : Enquête publique relative au projet de SCoT de la Communauté de communes Côte Landes Nature (ouverte du lundi 26 mars au vendredi 27 avril 2018)

Monsieur le Commissaire enquêteur,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser les observations de la Fédération SEPANSO Landes. Celles-ci arrivent tardivement car je tenais à rassembler les observations des membres actifs et des sympathisants. Comme vous avez déjà pu l'apprendre, notre représentant à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) a marqué son opposition au projet présenté aux membres de cette instance consultative en contestant la consommation d'espaces pour la réalisation de projets photovoltaïques. Notre représentant qui estime à juste titre qu'il n'existe pas de « mauvaises terres » tient à souligner que le grand nombre d'espèces dépend de la grande variété de terrains, c'est à dire d'écosystèmes. Il semble étonnant qu'encore aujourd'hui il faille rappeler ces évidences et inviter nos décideurs à mettre à jour leurs connaissances.

1 - Ressources renouvelables

Nous regrettons que les porteur du projet de SCoT se laissent séduire par les sirènes des entreprises qui proposent des installations photovoltaïques, abandonnant ainsi les fondamentaux de nos campagnes : forêts, paysages, voire biodiversité. Depuis des années la SEPANSO fait observer que les surfaces défrichées ne cessent de s'accroître alors que les industriels tirent la sonnette d'alarme en expliquant qu'ils vont manquer de ressource ; sans être particulièrement intelligent, on peut comprendre que les défauts d'approvisionnement vont se traduire par des coûts de production accrus (approvisionnements plus lointains, donc plus coûteux) ou encore par des réductions de production s'accompagnant peut-être de pertes d'emplois.

Cette solution de facilité que dénonce la SEPANSO – ce qui surprend parfois les personnes peu au fait des questions environnementales – aura peut-être d'autres conséquences. En effet des porteurs de projets font valoir que l'implantation de panneaux photovoltaïques peut ne pas être néfastes pour des espèces protégées inféodées aux zones humides (Fadet des Laïches...) puisque les parcelles présentent à nouveau un faciès humide qui leur est favorable. Cette situation ne nous surprend pas : la disparition des pins qui ont été implantés au XIXème siècle sur des zones plutôt humides signifie que les nappes phréatiques qui ne seront plus sollicitées pour leur croissance par des végétaux supérieurs remonteront vers la surface.

Cette solution de facilité trouve malheureusement preneur auprès de divers propriétaires de domaines forestiers, qu'ils soient privés ou publics !!! Pauvres Landes !!! Notre lot de consolation sera-t-il d'être le premier producteur d'énergie électrique d'origine photovoltaïque ?

Et puisque nous en sommes à critiquer sévèrement les responsables du territoire, rappelons que la stratégie des Territoires à énergie positive (TEPOS) consiste en premier lieu à définir une politique d'économies d'énergies, laquelle ne saurait être définie sans organiser de vastes échanges avec les habitants et même les résidents temporaires. Où sont les modèles qui inciteraient à construire des habitations passives ou peu consommatrices d'énergie ? Où sont les plans pour des toitures photovoltaïques ou pour de petites éoliennes ? Est-ce qu'on s'intéresse à des projets de méthanisation ?

2 – Littoral

Nul ne peut ignorer les risques d'érosion et de submersion marine (cf les travaux du GIP Littoral et de l'Observatoire de la Côte Aquitaine). Pourtant le projet de SCoT n'y fait pas référence alors que des recommandations seraient bien utiles en terme de gouvernance !

Il semblerait logique d'admettre que les constructions sur le littoral (Vielle Saint-Girons Plage, Cap de l'Hommy, Contis Plage et Huchet) seront sinistrées et qu'il vaut mieux procéder à un repli vers l'intérieur.

Nota Bene : la sagesse des anciens les avaient conduit à bâtir en dur dans des zones peu vulnérables, quitte à utiliser des installations de fortune sur la côte pour exploiter ses potentialités. Au vu de la folie des aménagements sur le secteur dunaire dans les années soixante-dix, Bernard Cens, président de la SEPANSO Landes, avait préconisé l'organisation de navette entre bourgs et plages. A ceux qui reprochaient à la SEPANSO de ne pas contester les permis de construire délivrés pour des bâtiments sur la dune, nous avons fait valoir primo que nous ne disposons pas de moyens suffisants pour faire des recours au Tribunal administratif et secundo que l'Océan rappellerait qu'il n'y a qu'une loi supérieure, celle de la nature !

Nous regrettons que le secteur de Contis sud puisse être considéré comme protégé suite aux travaux entrepris ; cette protection illusoire n'a fait que reculer l'échéance à un coût qu'il vaut mieux oublier puisque c'est fait. Comment peut-on continuer à construire dans un secteur aussi vulnérable ?

3 – Economie du tourisme

Alors qu'il y avait une distinction claire entre hébergements en dur et campings, nous avons assisté progressivement à un mélange des genres. D'une part les hébergements en dur deviennent de plus en plus légers, avec tous les problèmes de cohabitation que cela induit, et d'autre part les campings deviennent de plus en plus artificiels avec des mobil-homes qui ne sont qu'un compromis entre caravanes et baraquements d'après-guerre. Mais dans les deux cas on assiste à une dégradation des prestations alors que la majorité des touristes est de plus en plus à la recherche de vacances au calme. C'est ainsi qu'on peut constater une désaffection progressive des touristes français et étrangers aisés : nous en voulons pour preuve leurs véhicules et leurs modes de consommation (fast food ...) et l'engouement pour des destinations plus lointaines.

Nous voyons également apparaître des formes de ségrégation qui n'annoncent rien de bon : aurons-nous bientôt nous aussi des « terrains de camping » où l'on trouve tout (piscine, alimentation, boîte de nuit...) avec des patrouilles de vigiles ?

Cette situation n'est pas propre à Côte Landes Nature hélas, mais nous pensions que la communauté de communes qui s'était dotée d'un outil de gestion du tourisme performant réussirait à mieux maîtriser les problèmes développement sur son territoire. Nous nous sommes étonnés, par exemple, que la municipalité de Léon n'ait pas exprimé des desiderata lorsque des « villages sous les pins » ont été mis en vente. Non loin du territoire, nous avons été profondément choqués que la municipalité de Mimizan qui avait obtenu la jouissance d'un espace proche du littoral pour implanter une aire de camping-cars et une aire de sauvetage par hélicoptère décide brutalement de céder cesd installations d'intérêt général à un promoteur... Nous entendons régulièrement des élus dire que les saisonniers ne trouvent pas de logement, mais lorsque des opportunités se présentent, ils ne cherchent pas à s'en saisir. Nous entendons régulièrement des élus dire qu'il faut mieux accueillir les touristes, mais nous constatons que parfois les touristes sont accueillis « à bras fermés » comme le chantait Brassens !

La question des circulations douces (pour les vélos et piétons) mériterait d'être plus approfondie.

La SEPANSO tient à rappeler qu'elle a attiré l'attention de la DDASS lorsqu'il y avait débordements de stations d'épuration et donc des problèmes sanitaires pour les habitants en aval. Nous espérons que l'ARS a pu imposer la mise en conformité de toutes les StEp. La préconisation du raccordement au réseau collectif semble donc devoir être prise avec toutes les précautions indispensables, car plus il y aura de raccordements pour certaines stations, plus les risques de débordement seront importants.

4 – Développement du territoire

Il est difficile de s'y retrouver dans tous les documents qui sont mis à la disposition du public. Si l'on se réfère à l'arrêté du 6 mars 2018 prescrivant la mise à l'enquête, le périmètre est celui des 10 communes du canton de Castets (article 1), or le lecteur du résumé non technique du projet de SCoT arrêté par la délibération du Conseil communautaire du 20 novembre 2017

montre des cartes qui vont du sud au nord du courant d'Huchet au courant de Mimizan (page 9 ou page 10/25). On se demande donc si ce résumé non technique est bien celui qui concerne le projet de SCoT de la Communauté de communes Côte Landes Nature

Population :

- la SEPANSO ne reviendra pas sur les projections d'évolution de la population, n'ayant pas les compétences voulues
- par contre la SEPANSO a déjà attiré l'attention de plusieurs maires sur le fait que la population qui vieillit aura des besoins qu'il faudra bien prendre en compte. Or nous ne voyons pas de préconisations suffisantes dans le projet.
- la SEPANSO constate que l'intégration des arrivants laisse parfois malheureusement à désirer ; quelles dispositions claires les communes sont-elles invitées à prendre ?
- la question du logement social est récurrente. La SEPANSO a dénoncé en son temps le fait que les terrains à bâtir qui étaient cédés à un tarif généreux pour faciliter l'implantation des jeunes ménages se traduisait souvent par une revente avec prise de bénéfice. Certains élus ont imaginé des dispositifs pour éviter les dérives spéculatives, mais il y a encore de sérieuses marges de progrès ! Il faut absolument prévoir un pourcentage nettement supérieur aux 8 à 9% de logements sociaux. Et il faut veiller à développer des constructions à très haute qualité environnementale, voire très économes en énergie.
- la question de la distribution de l'eau distribuée devrait être traitée si le territoire doit accueillir de nouveaux habitants. Avant d'accueillir de nouveaux habitants il conviendrait de distribuer une eau de qualité aux anciens : notre attention a été en particulier attirée sur le fait que l'acheminement se fait encore parfois avec des canalisations amiantées (par exemple à Léon)
- la question du respect des règlements est posée, par exemple à Saint-Julien en Born, où une personne a développé une activité d'accueil de festivités en zone dont le règlement n'autorise que les activités forestières. La question du bruit est capitale comme le montrent les rapports de l'Organisation Mondiale de la Santé, de l'ANSES, du Plan régional Santé Environnement... Le projet de SCoT semble sous-estimer cette problématique alors qu'il y a beaucoup de salariés qui travaillent dans des entreprises du secteur (3 x 8) et de touristes qui aspirent à un repos réparateur.

Territoire :

Dans ce secteur littoral, comme plus au nord, la gestion du niveau d'eau de l'étang de Léon semble un sujet de controverse ; plusieurs entités qui ont des points de vue différents s'en occupent ; sachant que l'étang s'envase, la SEPANSO pense que ce niveau devrait être plus élevé.

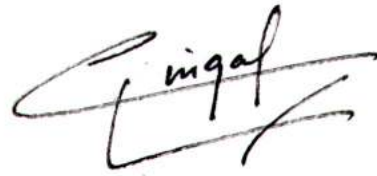
La question des vestiges archéologiques devrait être approfondie. Les découvertes récentes d'objets datés de plusieurs milliers d'années avant Jésus-Christ justifient cette observation.

Risques industriels :

- la SEPANSO fait remarquer que l'entreprise Darbo à Linxe a cessé de fonctionner.
- La SEPANSO fait remarquer que les camions qui approvisionnent les entreprises ou qui transportent leurs productions ne sont pas sans poser des problèmes. La situation s'est d'ailleurs dégradée avec la mise en service de chaudières à biomasse qu'il faut bien approvisionner (Voiries conduisant à la DRT de Vielle Saint-Girons)

En vous priant de bien accepter mes excuses pour cette transmission in extremis, je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à nos observations.

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes sentiments distingués.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal' with a stylized flourish underneath.

Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
Secrétaire Général Fédération SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>